

**RÉPONSE DE MONSIEUR RENAUD MUSELIER,
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION
DES CHORÉGIES D'ORANGE**



Chambre Régionale des Comptes
Provence - Alpes - Côte d'Azur

du 06 OCT. 2023

N°.....664.....
Courrier Arrivée

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

Président délégué de Régions de France

Madame Nathalie GERVAIS
Présidente de la Chambre régionale
des comptes Provence-Alpes-Côte
d'Azur
17 rue des Pomègues
13295 MARSEILLE Cedex 08

RM/DC-D23-02137

Marseille, le jeudi 5 octobre 2023

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 24 août 2023, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives portant la gestion des Chorégies d'Orange au cours de la période 2013 – 2021.

Je vous remercie pour cette analyse approfondie de l'activité dont l'essentiel concerne la société publique locale (SPL), soit la période 2018 – 2021. Ce travail précis a fait l'objet d'échanges préalables et n'appelle pas de contestation. Je souhaite saisir l'opportunité de réponse qui m'est offerte afin de mettre en perspective les préconisations de cet audit, dont je partage les conclusions, avec les évolutions récentes impulsées par la Collectivité que je préside.

S'agissant de votre première recommandation, qui porte sur la nécessité de disposer d'un projet stratégique construit conjointement avec l'ensemble des actionnaires et l'État, les éléments détaillés ci-après soulignent que les actions nécessaires pour l'obtenir ont été mises en œuvre immédiatement après l'opération de sauvetage réalisée par la Région il y a près de 5 ans.

Ainsi, comme vous le soulignez dans les éléments transmis, la forme juridique de la SPL, mise en œuvre sur proposition du préfet de Vaucluse en 2018 afin d'éviter l'annulation de la saison 2018 du Festival alors menacé de faillite, était un choix transitoire qui répondait alors à la situation d'urgence que connaissait l'institution. En apurant les dettes des chorégies d'Orange et en redimensionnant significativement sa contribution annuelle, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux côtés des partenaires locaux et de l'État, a donné à cette institution des bases solides pour se réinventer.

... / ...



Hôtel de Région
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20
téléphone 04 91 57 50 57 – www.maregionsud.fr

Parallèlement à cet apport massif, et poursuivant l'objectif d'un nécessaire rééquilibrage entre aides publiques et recettes propres dans le financement des Chorégies, la Région a porté, en 2019, une démarche (étude Kanju) associant l'ensemble des financeurs publics de la structure. Cette étude visait à disposer d'un outil solide et partagé dans le cadre du travail de reconstruction de l'offre ainsi que du modèle économique et du mode de gestion des Chorégies d'Orange.

C'est par ailleurs à partir de ce document et des préconisations formulées par ce cabinet que les services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont mis en ordre de marche dès 2020 pour initier la création d'un Établissement public de coopération culturelle (EPCC) en y associant l'ensemble des actionnaires de la SPL mais également l'État. La nécessaire évolution du véhicule juridique de cette institution, qui limite actuellement le développement du mécénat et ne permet pas la présence de l'État dans la gouvernance, a été anticipée et cette démarche qui devrait aboutir en 2024 prévoira également de sécuriser les procédures qui sont identifiées dans vos deux autres recommandations. Celles-ci, qui portent sur la sécurisation des opérations de caisse, l'amélioration de la comptabilité et le respect des règles de la commande publique, relèvent actuellement de l'organisation interne de la SPL. Les statuts et l'organisation du futur EPCC tiendront compte de ces points de vigilance et d'ici là, ces éléments font déjà l'objet d'une attention particulière de la part de mes services qui veillent à ce que la SPL ait tenu compte sans délai de ces préconisations. A ce titre, l'actuelle gouvernance des Chorégies d'Orange a déjà statué sur une modification des procédures de vente de places ainsi que de leur remboursement, et les règles d'attribution des invitations seront précisées pour la saison 2024. Par ailleurs, l'effectivité de l'application des règles de la commande publique a été en grande partie achevée depuis que le contrôle des comptes et de la gestion est intervenu.

En conclusion, votre analyse et les recommandations que vous avez portées à ma connaissance ont conforté ma conviction que les mesures que nous avons mises en place pour préserver cet opérateur culturel de premier plan étaient justes et nécessaires et que les démarches entreprises depuis pour garantir leur stabilité financière tout en préservant son excellence artistique sont conformes aux attentes qui sont exprimées dans le rapport.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.



Renaud MUSELIER